



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
de l'académie de Nice**
Service des Concours

Direction des Examens et Concours

La rectrice de l'académie de Nice

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'état ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

VU le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'état et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B

ARRÊTE

Article 1^{er} : le jury chargé au titre de la session 2025 du concours externe pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

- présidente du jury :

LEMAITRE Coralie

attachée d'administration de l'état, Rectorat à Nice

- vice-président :

RAIMBAULT Flavien

personnel de direction, collège Django Reihardt à Toulon

- membres du jury :

GUEMERT Virginie

attachée d'administration de l'état, collège Paul Cézanne à Brignoles

KLIMIS Alexandra

attachée d'administration de l'état, Rectorat à Nice

MONARD Olivier	personnel de direction, collège Marcel Pagnol à Toulon
ROUVIER Joel	personnel de direction, collège Raoul Dufy à Nice
- correcteurs :	
ADILA Nassima	professeure certifiée économie-gestion, lycée Honoré d'Estienne d'Orves à Nice
GAALOUL Housseem	professeur certifié économie-gestion, lycée Théodore Aubanel à Avignon
GAROUACH Mahraz	professeur certifié économie-gestion, lycée Honoré d'Estienne d'Orves à Nice
AUDOLY Olivier	maître délégué économie-gestion, lycée privé Saint Joseph à Nice

Article 2 : le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 10 avril 2026

La rectrice de l'académie de Nice

Natacha CHICOT